



## « Le service public de l'éducation est en train de se transformer en service à la personne »

A l'occasion de la mise à jour de leur « Atlas des fractures scolaires en France » publié en 2010, les géographes Rémi Rouault et Patrice Caro reviennent sur la fragmentation et les inégalités territoriales du système éducatif Tribune. En 2010, leur Atlas des fractures scolaires en France (Autrement, 2010) avait mis en avant les disparités territoriales de l'éducation nationale en matière de répartition des moyens humains et financiers, de carte des formations proposées et d'inégalités sociales des élèves qui fréquentent les établissements publics. Avec le site Fractures scolaires en France, Rémi Rouault et Patrice Caro, professeurs de géographie à l'université Caen-Normandie proposent une reprise actualisée de leur ouvrage sous forme de pages thématiques concises (encore en développement pour certaines) : « apprentissage », « carte scolaire », « handicap », « soutien scolaire », etc. Neuf ans plus tard, ils constatent que « pour une large part les inégalités en matière scolaire n'ont pas beaucoup changé ».

Patrice Caro : Cette scolarisation à la carte était déjà un élément marquant en 2010, mais le phénomène s'est accentué depuis. Nous avons en effet l'impression que le service public de l'éducation, constitué initialement dans une optique de transmission des valeurs républicaines à toute une génération, est en train de se transformer en service à la personne où l'entre-soi est de mise. Cela passe d'abord par un processus de plus en plus fort d'évitement de la carte scolaire par les familles grâce au jeu des dérogations, des options et du recours au privé. Selon nos estimations, aujourd'hui au moins un cinquième des élèves de collège sont inscrits en dérogation ou évitement de la carte scolaire.

Rémi Rouault : Dans l'agglomération de Caen par exemple, à l'école élémentaire, plus de 4 000 élèves ne sont pas scolarisés dans leur école publique de secteur. Les familles défavorisées sont les moins informées de ces possibilités, elles contournent donc moins cette carte scolaire, ce qui renforce l'entre-soi. Cette fracture est aggravée par le soutien scolaire qui, selon les rares chiffres dont nous disposons, concerne avant tout les familles favorisées. Il est important de rappeler que ce soutien scolaire est souvent rémunéré en chèques emploi-service universel (CESU), dispositif permettant une déduction fiscale. L'Etat n'est donc pas seulement spectateur de ce phénomène mais accepte une affectation de fonds publics sur initiative privée.

R. R. : Effectivement, et cela concerne des écoles, mais aussi maintenant des collèges. Alors que depuis 1968 le nombre de collèges en France augmentait chaque année, il a légèrement diminué entre 2010 et 2014, puis augmenté jusqu'en 2017, avant de baisser à nouveau en 2018. Comme c'est le cas pour les écoles, ces fermetures s'expliquent par la volonté de fermer les établissements à faible effectif. Ce sont principalement des collèges ruraux ou périurbains qui pâtissent de la fuite vers les collèges plus « réputés » de nombreux élèves de familles aisées.

P. C. : Or, le collège public reste structurant dans l'espace rural. Pour une commune, la perte d'un collège accentue mécaniquement la baisse démographique, donc les finances publiques, et ainsi la capacité à attirer de nouveaux habitants, etc. Un cercle vicieux se met en place.

R. R. : Ce phénomène n'est pas nouveau non plus, mais il s'accélère depuis quelques années, notamment par la hausse du recours au privé hors contrat. Il est intéressant de noter que dans les régions où le privé a une forte implantation (Loire-Atlantique, Morbihan ou Vendée, par exemple), celui-ci est plutôt en légère régression. Alors que là où il est ultraminoritaire, il a tendance à augmenter.

Pour les familles, ce peut être une autre façon d'éviter la carte scolaire, ou bien de mettre son enfant dans un établissement avec une pédagogie particulière (Montessori, par exemple). Mais, élément nouveau, des maires de communes rurales ayant « perdu » leur école publique font parfois appel au privé laïque pour continuer à proposer un lieu d'instruction.

P. C. : Dans les discours sur l'école, les argumentations reposent en effet bien souvent sur des préjugés ou des constats anciens et dépassés plutôt que sur des faits réels. L'objectif de cet atlas,

en 2010 comme aujourd'hui, est de relativiser les positions des différents acteurs (venus de milieu rural, urbain, périurbain, public ou privé, de l'éducation prioritaire, des régions d'outre-mer, etc.) qui estiment chacun, de par leurs caractéristiques, devoir être la priorité de l'éducation nationale.

R. R. : Les indicateurs utilisés par l'administration pour pointer les difficultés scolaires sont souvent construits à partir d'une échelle qui lisse les phénomènes, que ce soit le département, l'académie et encore plus les nouvelles régions. Ainsi présentés, vu du ministère, les faits scolaires (réussite ou difficulté scolaires, origines sociales des élèves, répartition des personnels, etc.) sont peu différenciés d'une circonscription administrative à l'autre. La mobilité et l'évitement de certains établissements par les familles sont ainsi indiscernables, seul le recours à des échelons de moindre taille permettrait de les voir : le canton pour le secondaire à défaut de l'établissement, la commune ou mieux l'école pour le primaire.

P. C. : Sur le même principe, on peut s'interroger sur la pertinence d'indicateurs de performance des établissements tels que les indicateurs de valeur ajoutée des lycées. Ces indicateurs, qui selon le ministère doivent éviter de mesurer ce qui est extérieur à l'établissement, réduisent l'établissement à sa taille, son offre de séries ou de filières et au niveau scolaire des élèves à l'entrée en 2de. Tout ce qui fait au quotidien la réalité du travail n'est pas intégré dans ces indicateurs. Les méthodes pédagogiques ne sont pas précisées, pas plus que l'équipement informatique disponible sur place par exemple.

Il en va de même de la qualité des locaux, et de la composition des équipes pédagogiques (titulaires ou contractuels), de leur corps d'appartenance (certifiés, agrégés, etc.), de leur âge et de leur ancienneté. Pourtant, la disponibilité et l'investissement de jeunes enseignants dont le service est partagé sur deux ou trois lycées ne peuvent pas être les mêmes que ceux des plus chevronnés. La comparaison entre les taux attendus et les taux constatés est aussi perturbée par l'absence de prise en compte de l'impact du recours au soutien scolaire privé par les familles, susceptible de modifier les « résultats » des élèves de ces lycées.

Cette interview est parue dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au Monde, vous pouvez vous inscrire à cette nouvelle newsletter hebdomadaire en suivant ce lien.

Séverin Graveleau